

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un le 28 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Evelyne ROHEE, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Jacques CAILLOT, Christiane POURADIER, Séverine JORET, Véronique GIESNER, Nathalie JEANNE, Thierry CARNET

Excusés : Didier BOUILLET, Guy JEANNE, Adrien LETELLIER, Christelle LETELLIER, Philippe POUILLARD

Guy JEANNE a donné pouvoir à Nathalie JEANNE

Philippe POUILLARD a donné pouvoir à Denis JOUAULT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Véronique GIESNER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 septembre 2021. A l'unanimité des présents, le compte-rendu est approuvé.

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU : Soutien et accompagnement de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche de la vie étudiante sur le territoire et de la santé

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de l'intercom de la Vire au Noireau par la prise des compétences :

-Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire

-Santé

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur la délibération prise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification des statuts.

CONVENTION EXPERIMENTALE COMPTE FINANCIER UNIQUE - M57 ABREGE

Monsieur le Maire informe que le Service de Gestion Comptable de Vire a sollicité la mairie pour l'expérimentation du compte financier unique M57 abrégé et fait lecture du projet de convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette convention relative à l'expérimentation du compte financier unique et autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

ENEDIS : Certificat urbanisme Mr LELOUVIER et Permis de construire Mr LALOUELLE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux dossiers d'urbanisme avec extension du réseau ENEDIS chiffré par le SDEC. Les 2 dossiers concernés sont :

- Certificat d'urbanisme de Monsieur LELOUVIER, restauration d'une ancienne maison, le coût est de 2219.60 € HT.
- Permis de construire de Monsieur LALOUELLE, construction d'une maison, le coût est de 2059.60 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable pour le permis de construire de Monsieur LALOUELLE et autorise le Maire de signer le devis reçu.

Concernant le projet de restauration d'une ancienne maison de Monsieur LELOUVIER, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment et demande qu'une visite des lieux soit faite par des membres du conseil.

RAPPEL ECRITURE PROVISIONS : Créances douteuses

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il faut prévoir la constitution de provision pour créances douteuses en vertu du principe comptable de prudence. Les notions de créances douteuses recouvrent les restes à recouvrer de recettes de plus 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2020 à 1213.90€.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

De ce fait il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer soit un montant de 182.09€ au compte 6817.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, accepte la constitution d'une provision de 15% et autorise la dépense au compte 6817 « provisions pour dépréciation des comptes de redevables ».

PHOTOCOPIE : Prix aux associations

Monsieur le Maire informe qu'il sera mis en place une facturation des photocopies pour les associations de Landelles et Coupigny possédant un compte à la Mairie :

- En A4, noir 4 centimes et couleur 7 centimes
- En A3, noir 7 centimes et couleur 12 centimes
- En recto-verso A4, noir 6 centimes et couleur 10 centimes
- En recto-verso A3, noir 10 centimes et couleur 20 centimes

Après échange avec le trésorier de Vire, un titre de 15€ minimum sera émis en décembre de l'année civile pour les associations ayant atteint cette somme. Dans le cas contraire, le montant sera reporté sur l'année N+1.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte ces tarifs et autorise l'émission des titres de recettes.

CABINET MEDICAL : Factures supplémentaires : LECHARTIER et FOREST

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que les travaux du cabinet médical se termineront bientôt et informe que l'entreprise LECHARTIER et l'entreprise FOREST Maçonnerie ont émis des factures supplémentaires soit 6941.37€ HT pour LECHARTIER et 2005.60€ HT pour FOREST Maçonnerie afin que le chantier puisse continuer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte les factures émises et autorise le Maire à mandater celles-ci.

BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe que Mme Emile RICHARD, cheffe de service de la Bibliothèque Départementale de Caen est venue en mairie afin de nous expliquer le fonctionnement d'une bibliothèque. Elle explique qu'un partenariat est envisageable sous certaines conditions tels que l'obligation d'abonnements de journaux, animation et expositions chaque mois, des formations obligatoires et numériques à dispositions. L'avantage de ce partenariat est le renouvellement de 400 livres de prêt chaque année et possibilité de commande de collections sur demande des habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, souhaite que dans un premier temps, la bibliothèque soit gérée par les élus volontaires et un point sera fait sur l'organisation et la fréquentation courant juin 2022 afin d'envisager un partenariat avec la Bibliothèque de Caen.

CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'à partir du 01/01/2022, un bail sera réalisé entre la commune et les infirmières qui prendront poste au nouveau cabinet et qu'il est nécessaire de délibérer sur le prix du loyer. Et précise qu'il récupéra une table d'auscultation à la mairie de Beaufresnil pour le futur cabinet médical.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote pour un loyer de 300 € toutes charges comprises (ménage, eau et électricité).

RECHERCHE DE MEDECIN

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs propositions commerciales concernant la recherche de médecin (insertion dans les journaux, flyers, publicité...).

Les propositions sont les suivantes :

- « Annonces Médicales » : devis pour un montant de 940€ HT
- « What's up doc ? » : devis pour un montant de 700€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte les 2 devis proposés et autorise le Maire à signer les devis.

SALLE POLYVALENTE : Travaux + devis « bureau de contrôle » et « SPS »

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que les appels d'offres pour les entreprises seront lancés dès le lundi 8 novembre 2021 à 12h00 par voie dématérialisée et par affiche en mairie. Celles-ci se termineront le lundi 6 décembre 2021 à 12h00.

Monsieur le Maire précise que nous avons l'obligation de souscrire auprès d'une entreprise agréée la mission de coordination de la Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et d'un bureau de contrôle tout le long des travaux de la salle polyvalente et que 2 devis ont été sollicités :

- SOCOTEC : SPS= 4930€ HT et bureau de contrôle = 3247.40€ HT pour une durée de 11 mois.
- APAVE : SPS= 2970€ HT et bureau de contrôle = 4560.00€ HT pour une durée de 6 mois.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte les devis de SOCOTEC Tourlaville pour la mission de coordination de la SPS et de bureau de contrôle et autorise le Maire à signer les devis.

DEMANDE D'EMPLACEMENT : Pizzeria ambulante

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr BEUDIN Cédric demandant à la commune de lui permettre d'avoir un emplacement pour stationner son fourgon ambulante : pizzeria, hamburger, boissons non alcoolisées pour une à deux fois par la semaine de 18h à 22h.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte que Mr BEUDIN vienne à condition du jeudi ou du dimanche.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'adressage avance bien et que la dénomination des voies et des impasses ainsi que la numérotation de toute la commune doit être validé par le Département.

VENTE DU HANGAR

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que lors de plusieurs réunions et discussions avec le président du Sivom sur la vente du hangar sis sur la commune, le SIVOM a délibéré sur le prix de celui-ci est proposé 3500€ HT à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, refuse l'offre du président du SIVOM et demande au Maire de proposer le prix de 3000€ HT.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LANDELLES ET COUPIGNY adhère à la compétence Création et gestion du réseau d'adduction d'eau potable du SIVOM de SAINT-SEVER sis à SAINT SEVER (14) 8 Rue du Haras.

Ce service est exploité en régie avec prestataire de service pour les communes de Sainte Marie Outre l'Eau, Beaumesnil, Campagnolles, Landelles et Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, St Aubin des Bois, Noues de Sienne (Communes historiques de Champ du Boulton, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Benoist, Mesnil-Clinchamps, St Manvieu Bocage, Sept-Frères et St Sever-Calvados) et Vire-Normandie (communes historiques de Coulonces et Saint-Germain de Tallevende).

Dans le cadre de ces délégations, les prestataires rédigent un rapport annuel sur la qualité du service d'eau potable, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT SEVER et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2020 concernant le service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER. Aucune remarque n'est faite suite à cette présentation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2020 du service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SPANC DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement non collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS (14) 8 Rue du Haras.

Le service, exploité en régie, rédige un rapport annuel sur la qualité du service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER-CALVADOS, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2020 concernant le service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS. Aucune remarque n'est faite.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2020 concernant le service public SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER (14) 8 Rue du Haras.

Ce service est exploité en régie avec prestation de service.

Le SIVOM a adressé un rapport annuel sur la qualité du service de l'assainissement collectif, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2020 du service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS. Il ajoute que les indices ont peu évolué mais que les prix sont relativement élevés car ce ne sont que des petites unités de traitement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2020 concernant le service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe que la directrice de l'école nous a fait par des projets de l'année scolaire 2021/2022 pour 62 élèves pour diverses sorties tels que le zoo, la voile et la chèvrerie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, demande le versement de 30 € par enfant, ce qui fait le versement d'une subvention totale de 1860 €.

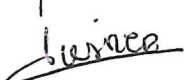
Questions diverses

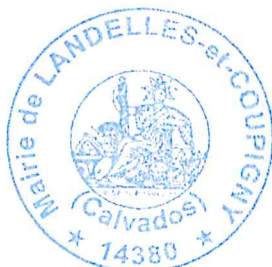
Denis JOUAULT informe que le terrain de foot a été déclassé par la fédération de football car certaines conditions n'étaient pas remplies tel que le traçage des lignes, pas de filets au but et pas occupation du terrain par des amateurs mais précise qu'un reclassement est toujours possible si le club de foot recommence sur Landelles et Coupigny.

Denis JOUAULT informe qu'un stagiaire, Romain, souhaite un contrat d'apprentissage pour CAP Paysager et précise que Romain a également fait une demande à Samuel Hamelin, entreprise paysagiste.

Scéance levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,

Veronique GIESNER




Le Maire,
Denis JOUAULT



Philippe POUILLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE
ABS

Didier BOUILLET
ABS

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Thierry CARNET
ABS

Denis JOUAULT